

Ontario Photo Card – Address Requirement for the Homeless or Marginally Housed Applicants

The Ontario Photo Card is a government issued photo identification card for individuals who do not hold a valid Ontario driver's licence. In order to obtain a photo card, an Ontario residential address is required. This form must be completed by a recognized institution to assist applicants who are without a place of permanent and principal residence. The institution authorizes the applicant to use the institution's address to acquire an Ontario Photo Card.

For ServiceOntario centres that offer photo card service visit: ServiceOntario.ca/findservices.

It is a serious offence to make a false statement. Under provincial legislation, the penalty for making a false statement may include a fine and/or imprisonment.

Section 1 - Ontario Photo Card Applicant Information.

Last Name	First Name	Middle Initial
Date of Birth (if known):		
Y	M	D

Section 2 - Recognized Institution Information.

Our Recognized Institution listed below is assisting the applicant named in Section 1, in obtaining an Ontario Photo Card.

Name of Recognized Institution		
Street No. and Name or Lot, Conc. and Township		Apt. No.
City, Town or Village	Province	Postal Code

Residential and Mailing Address.

Under the *Ontario Photo Card Act*, 2008, the definition of a resident of Ontario means an individual who lives primarily in Ontario, whether or not the individual has a permanent residence in Ontario.

Please check the appropriate answer.

The applicant named in Section 1 above has no fixed address, therefore the institution's address will be used for a residential and mailing address.

OR

The applicant named in Section 1 above, currently resides at:

Street No. and Name or Lot, Conc. and Township		Apt. No.
City, Town or Village	Province	Postal Code

However, he/she is experiencing significant distress due to poor conditions at their residential address, therefore the institution's address will be used for a mailing address.

I certify this information to be true to the best of our knowledge and that it has been verified to the best of my ability.

Name of Institution Representative (print)	Title
Signature of Institution Representative	Date
	Y M D

Information in this form is collected under the authority of Section 3 of the *Photo Card Act*, 2008, and will be used to administer the photo card program. This information may also be used to update driver and vehicle records. If you have any questions about the collection and use of your personal information collected on this form, please call the Supervisor, ServiceOntario at 416 235-2999 or 1 800 387-3445 or write to the Supervisor, Ministry of Transportation, Licensing Administration and Support Office, Main Floor, Building A, 1201 Wilson Ave., Downsview ON M3M 1J8. Direct general inquiries to ServiceOntario at 416 235-2999, 1 800 387-3445, or visit ServiceOntario.ca.

Carte-photo de l'Ontario – Obligation de divulguer l'adresse pour les auteurs de demande sans-abri ou en logement précaire

La carte-photo de l'Ontario est une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement pour les personnes qui ne détiennent pas de permis de conduire valide. Afin d'obtenir une carte-photo, une adresse domiciliaire ontarienne est requise. Le présent formulaire doit être rempli par un établissement reconnu afin d'aider les auteurs de demande qui n'ont pas de résidence permanente et principale. L'établissement autorise l'auteur(e) de la demande à utiliser l'adresse de l'établissement pour obtenir une carte-photo de l'Ontario.

Pour connaître les centres de ServiceOntario qui offrent le service de carte-photo, veuillez consulter le site : ServiceOntario.ca/findservices.

Faire une fausse déclaration est considéré comme une infraction grave. En vertu des lois provinciales, toute fausse déclaration peut donner lieu à une amende et (ou) à une peine d'emprisonnement.

Section 1 – Renseignements sur l'auteur(e) de la demande de carte-photo de l'Ontario.

Nom	Prénom	Initiales											
Date de naissance (si connue) : <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td>A</td><td></td><td></td><td>M</td><td></td><td></td><td>J</td><td></td><td></td> </tr> </table>					A			M			J		
		A			M			J					

Section 2 – Renseignements sur l'établissement reconnu.

L'établissement reconnu indiqué ci-dessous aide l'auteur(e) de la demande dont le nom figure à la section 1 à obtenir une carte-photo de l'Ontario.

Nom de l'établissement reconnu		
Numéro et rue ou lot et conc., canton		N° d'app.
Ville ou village	Province	Code postal

Adresse domiciliaire et postale

En vertu de la *Loi de 2008 sur les cartes-photo de l'Ontario*, la définition d'un résidant de l'Ontario s'entend d'une personne qui vit surtout en Ontario, qu'elle ait ou non une résidence permanente en Ontario.

Veuillez cocher la réponse appropriée.

- L'auteur(e) de la demande dont le nom figure à la section 1 ci-dessus n'a pas d'adresse fixe; par conséquent, l'adresse de l'établissement sera utilisée comme adresse domiciliaire et postale.

OU

- L'auteur(e) de la demande dont le nom figure à la section 1 ci-dessus habite actuellement à l'adresse suivante :

Numéro et rue, ou lot et conc., canton		N° d'app.
Ville ou village	Province	Code postal

Cependant, il/elle vit une importante détresse en raison des mauvaises conditions présentes à son adresse domiciliaire; par conséquent, l'adresse de l'établissement sera utilisée comme adresse postale.

J'atteste que ces renseignements sont véridiques à ma connaissance et qu'ils ont été vérifiés au meilleur de mes compétences.

Nom du représentant de l'établissement (en caractères d'imprimerie)	Titre												
Signature du représentant de l'établissement	Date	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td>A</td><td></td><td></td><td>M</td><td></td><td></td><td>J</td><td></td><td></td> </tr> </table>			A			M			J		
		A			M			J					

Les renseignements consignés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 3 de la *Loi de 2008 sur les cartes-photo* et seront utilisés pour administrer le programme de cartes-photo. Ces renseignements peuvent également servir à la mise à jour des dossiers de conduite et d'immatriculation des véhicules. Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de l'utilisation des renseignements personnels recueillis dans ce formulaire, veuillez communiquer avec le Superviseur, ServiceOntario, au 416 235-2999 ou au 1 800 387-3445, ou lui écrire à : Superviseur, ministère des Transports, bureau d'administration et de soutien pour la délivrance des permis et l'immatriculation, rez-de-chaussée, édifice A, 1201, avenue Wilson, Downsview ON M3M 1J8. Adressez vos demandes d'ordre général à ServiceOntario, aux numéros 416 235-2999 ou 1 800 387-3445, ou consultez le site ServiceOntario.ca.